

C. 3. B



Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le 7/2/2020
ID : 031-213104219-20200206-DEL2020_01_01-DE

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 6 février 2020
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt et le six février à dix-neuf heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Baptiste CASSETTA, Maire.
27	27	27	
DATE DE LA CONVOCATION			
30 janvier 2020			
DATE D'AFFICHAGE			
30 janvier 2020			

Etaient présents

Mesdames PRADERE, VIANO, VIOLTON, SALES, JUCHAULT, BAZILLOU, DESPAUX, TALAZAC, TARDIEU.

Messieurs CASSETTA, LECLERCQ, MORANDIN, CHARRON, STEFANI, BLOCH, BOST, SOUREN, BOSCHATEL, CASSOU-LENS, MATTIUZZO, DANTON.

Procurations

Mme CADAUX-MARTY avait donné procuration à Mme VIANO

M. DUPRAT avait donné procuration à M. MORANDIN

Mme SOUTEIRAT avait donné procuration à M. SOUREN

M. ALBOUY avait donné procuration à M. BOSCHATEL

Mme CROUZET avait donné procuration à Mme PRADERE

M. BORDIER avait donné procuration à M. CASSOU-LENS

Absents

Néant

Mme SALES a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (27 voix pour).

DELIBERATION N°2020-01-01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Le Conseil Municipal est invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif. La tenue d'un tel débat est prescrite par les articles L 2312-1 et suivants du CGCT.

C'est l'occasion, pour les membres du Conseil Municipal, d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Le rapport d'orientation reprend, les orientations arrêtées tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement lors des réunions des commissions préparatoires. Il est composé de trois parties :

C-3-B



Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le 7/2/2020

ID : 031-213104219-20200206-DEL2020_01_01-DE



I – LE CONTEXTE BUDGETAIRE

- A – La structure du Budget
- B – L'environnement économique national
- C – Les éléments clés de la Loi de Finances 2020

II – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

- A – Les résultats de l'exercice budgétaire 2019
- B – L'exécution 2019
- C – La dette
- D – Les recettes fiscales
- E – Les allocations compensatrices
- F – Les dotations
- G – Les contingents et participations

III – LES ORIENTATIONS 2020

- A – Les charges de Fonctionnement
- B – Les produits de fonctionnement
- C – Les dépenses d'investissement
- D – Les recettes d'investissement
- E – Les engagements pluriannuels

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (27 voix pour),

- **PREND ACTE** de la tenue du DOB 2020.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 6 février 2020
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Jean-Baptiste CASETTA

